

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 30 septembre 2021.

Date de la séance : 6 octobre 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 7

Absents : 4

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - M. José MAGALHAES procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Absents** : Mme Nastascia ACCOT - MM. Nicolas BERNARD - Damien BONJEAN - Mme Valérie MONTEIRO.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°21/10/06/007

**OBJET : Tableau des effectifs budgétaires : création d'un poste d'Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 8 octobre 2021.**

Madame BOLIS fait savoir au Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité, titulaire du grade de Rédacteur territorial et occupant le poste de coordonnatrice du Pôle Enfance Jeunesse Scolaire de la commune a fait valoir ses droits à mutation, pour rejoindre une autre collectivité, depuis le 21 août 2021.

Dans ce contexte et afin de pallier ce départ, l'Autorité territoriale a lancé une procédure de recrutement. Une offre d'emploi a ainsi été déposée sur le site dédié emploi-territorial.fr et les démarches de recrutement opérées ont permis de décider du recrutement d'un nouvel agent.

Le candidat finalement retenu est titulaire du grade d'Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) et occupe actuellement un poste de responsable du service périscolaire de la commune de SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE. Il satisfait aux conditions de recrutement telles que définies dans l'offre d'emploi qui avait été diffusée et telles que prévues par le décret régissant le statut particulier de son cadre d'emplois.

Pour que sa nomination par voie de mutation puisse devenir effective, il est nécessaire qu'un poste d'Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet soit vacant au tableau des effectifs de la commune, à la date à laquelle son employeur actuel a accepté sa mutation, à savoir le 8 octobre 2021. Il conviendra également qu'une déclaration de vacance de poste soit opérée auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale avant la nomination de l'agent.

Or, il n'existe à ce jour aucun poste d'Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au tableau des effectifs de la commune.

Aussi, il vous est proposé de suivre l'avis favorable unanime de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 28 septembre 2021 et, de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'**Animateur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe** à temps complet, à compter du **8 octobre 2021**.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le *11/10/2021*  
Reçu en préfecture le *11/10/2021*

La Directrice Générale des Services,

**Caroline SOULIGOUX.**